



## **Charte du Réseau Compost Citoyen national (mise à jour à l'Assemblée Générale du 17 mars 2021)**

Cette charte a pour but de définir les valeurs communes à tous les membres du “Réseau Compost Citoyen” et de ses réseaux régionaux.

### **Article 1 : Domaine d’activités**

Les adhérents sont des acteurs qui ont un ancrage territorial et œuvrent pour la prévention et la gestion de proximité des biodéchets\*.

Par gestion de proximité on entend la valorisation au plus près de la source. Cette notion concerne aussi la proximité sociale : faire soi-même et avec les autres. Le producteur de biodéchets est associé dans la mesure du possible à la gestion et à l’usage du produit final .

### **Article 2 : Enjeux de la prévention et gestion de proximité**

Le réseau a pour objet de promouvoir la prévention et gestion de proximité des biodéchets de façon respectueuse de l’Homme et de la nature :

- sur le plan **écologique**, par la diminution des impacts liés au transport et à la gestion des déchets, par le retour au sol de la matière organique (puits de carbone), la préservation de la ressource eau et le soutien de l’agriculture sur sol vivant;
- sur le plan **économique**, par la création d’emploi de proximité et le développement de nouvelles activités en lien avec le secteur agricole, social, artistique...
- sur le plan **social**, par une gestion participative, locale et génératrice de mieux-vivre

---

\*Biodéchet : tout déchet organique compostable

ensemble.

Les solutions ont souvent un caractère expérimental et innovant car elles sont ancrées et adaptées au contexte local.

### **Article 3 : Hiérarchisation des modes d'action**

La prévention et la gestion de proximité des biodéchets impliquent une hiérarchisation des modes d'action. La limitation de la production de biodéchets en est la première étape.

#### **Déchets alimentaires**

1. Éviter de produire (lutter contre le gaspillage alimentaire)
2. Détourner (redistribuer, réutiliser)
3. Valoriser par compostage

#### **Déchets verts**

1. Éviter de produire (gestion différenciée)
2. Détourner (paillage avec broyage préalable ou non)
3. Valoriser par compostage

### **Article 4 : Modes de valorisation des biodéchets**

Le Réseau Compost Citoyen National soutient un tri à la source des déchets organiques sans mélange aux autres déchets.

En partenariat avec ses réseaux régionaux, il soutient et encourage la généralisation de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets sous toutes ses formes : compostage en appartement, au jardin, en pied d'immeuble, de quartier, en établissement, sur micro-plateforme, de territoire...

Elles sont complémentaires aux autres solutions de gestion vertueuse des biodéchets déchets organiques. L'objectif est que chaque producteur dispose d'une solution adaptée pour valoriser localement les matières organiques.

Le Réseau Compost Citoyen encourage par ailleurs la généralisation de la facturation du service des déchets ménagers en fonction de leurs quantités.

Les adhérents travaillent entre eux et sur leur territoire de façon collaborative à la recherche de solutions consensuelles, concertées et co-construites.

### **Article 5 : Renouvellement de la présente charte**

La présente charte est renouvelée annuellement par tacite reconduction lors de l'Assemblée Générale du Réseau Compost Citoyen, sauf demande expresse de révision par au moins deux tiers des membres présents et représentés.